

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 février 2026 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2026 02 23-20- RESSOURCES HUMAINES-  
Recours vacataires pour le fonctionnement du musée Le  
Secret des Temps

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026	
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs :	2	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
<b>Présents</b> : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA		

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir recours à des vacataires,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de recruter des vacataires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 pour accueil, billetterie, vente et surveillance au musée Le Secret des Temps

Il est proposé également aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :

26 suffrages exprimés :

26 voix Pour

5 Abstentions

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 dans les conditions susmentionnées.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

28.02.2026

et de la publication en mairie le

28.02.2026

La Secrétaire,  
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire,

Daniel JULLIEN

